

Politique de protection des données à caractère personnel

La société protège les données à caractère personnel conformément aux principes généraux fixés par les trois premiers articles du décret législatif n°196/2003, c'est-à-dire :

- Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel qui la concernent.
- Il est garanti que le traitement des données à caractère personnel a lieu dans le respect des droits et des libertés fondamentales et de la dignité de l'intéressé, avec une référence particulière à la confidentialité, à l'identité personnelle et au droit à la protection des données personnelles.
- Il est garanti que le traitement des données à caractère personnel est réglementé en vue d'assurer un niveau élevé de protection des droits et des libertés visées au paragraphe précédent, dans le respect des principes de simplification, d'harmonisation et d'efficacité des modalités prévues pour leur exercice de la part des intéressés, ainsi que pour l'exécution des obligations de la part des titulaires du traitement.
- Il est garanti que les systèmes et les programmes informatiques sont configurés pour réduire au minimum l'utilisation de données à caractère personnel et de données d'identification, de façon à en exclure le traitement quand les finalités poursuivies au cas par cas peuvent être réalisées au moyen, respectivement, de données anonymes ou de modalités opportunes permettant d'identifier l'intéressé seulement en cas de nécessité.

Conformément aux dispositions légales, la société met en place les initiatives suivantes :

- Traiter les données selon des procédures aptes à protéger la vie privée de l'intéressé ;
- Garder et contrôler les données à caractère personnel traitées afin de limiter le plus possible le risque que ces données soient détruites, dispersées même de façon accidentelle, ou qu'elles puissent être connues hors des cas consentis ou traitées de façon illégale ;
- Adopter les mesures minimum de sécurité et toute autre mesure de sécurité permettant de faire face aux éventualités susmentionnées, eu égard aux connaissances acquises sur la base du progrès technique, de la nature des données et des caractéristiques du traitement, dont il faut dans tous les cas évaluer les risques.

À cette fin, on a rédigé un manuel qui regroupe toutes les informations, les procédures et les initiatives adoptées dans le cadre de la protection des données à caractère personnel.